



VALORISATION DU BENEVOLAT :

Conditions à remplir pour postuler à l'attribution d'un échelon du Mérite Bénévole du Football Axonais

Bronze : justifier d'un minimum de 5 années d'activités bénévoles

Argent : justifier d'un minimum de 10 années d'activités bénévoles

Or : justifier d'un minimum de 15 années d'activités bénévoles

Note : Ces critères temporels ne peuvent, à eux seuls, motiver l'attribution de cette distinction. Le mérite des postulants et les services éminents rendus et attestés seront des critères sélectifs des plus importants.

Ce formulaire, disponible en ligne sur notre site (www.cercle-benevoles.fr), dûment complété devra être retourné **avant le 30/10** de l'année en cours accompagné des documents ou attestations permettant la vérification de l'ensemble des déclarations au délégué territorial compétent (liste à suivre).

A envoyer :

Par courrier : 17 rue Voltaire 02300 Chauny

Par mail : gbastin@aisne.fff.fr

Liste des documents à joindre :

- Un historique établi dans l'ordre chronologique, dactylographié si possible, retraçant **le parcours bénévole effectué** par le postulant et récapitulé dans le tableau joint.
- **Les justificatifs signés** si possible par un responsable de ces mêmes Associations ou Collectivités témoignant de l'action bénévole du postulant. En cas d'impossibilité, une attestation sur l'honneur sera exigée et des références ou attestations permettant la vérification de leurs déclarations.
- **La liste des distinctions** dans le domaine du bénévolat déjà obtenues (le cas échéant).
Ne sont pas pris en compte les titres militaires, politiques, syndicaux ou civils susceptibles d'être reconnus et récompensés par d'autres distinctions.

Le conseil d'administration n'est pas obligé de motiver son choix, sauf à indiquer au jury la raison ou les raisons de son choix.

